

Lire et faire lire et le plan de prévention de l'illettrisme du Ministère de l'éducation nationale

Discours du ministre Luc Chatel (29/03/2010)

Luc Chatel a présenté un plan pour prévenir l'illettrisme et susciter le goût de la lecture lors de sa visite au Salon du livre le lundi 29 mars 2010.

Il a déclaré qu'il fallait "agir de manière précoce, dès la maternelle, car c'est à ce niveau que les enfants s'approprient le langage et découvrent l'écrit." Le ministre a souligné la nécessité de "travailler dès le plus jeune âge, mais aussi tout au long de la scolarité, pour que la lecture ne soit pas perçue comme une contrainte mais réellement comme un plaisir." Les familles, l'encadrement et les partenaires de l'École doivent se mobiliser.

Mesdames et messieurs,

Parcourir les allées du Salon du livre, c'est d'abord prendre conscience du dynamisme et de la richesse de la production littéraire française.

Mais pour le ministre de l'Éducation nationale que je suis, le Salon du livre est aussi l'occasion de mesurer l'ampleur de la responsabilité qui m'incombe. Quelle responsabilité, en effet, que de transmettre le goût de la lecture à tous les enfants de France ! Quelle responsabilité que d'assurer l'accès au livre, c'est-à-dire au savoir, à la connaissance, à la liberté qu'il incarne !

Mais accéder au savoir, c'est d'abord maîtriser les compétences de bases : lire, écrire, compter. Et mon devoir de ministre de l'Éducation nationale est de veiller à ce que chacun de nos élèves maîtrise ces fondamentaux, et d'abord notre langue.

Oui, Madame le Secrétaire perpétuel, la langue est notre héritage, notre patrimoine le plus précieux. Et c'est bien ce patrimoine, ce génie du peuple français, qu'incarne votre illustre compagnie. Et pour rien au monde nous ne souhaiterions voir ce patrimoine réservé à une élite de lettrés. Et pourtant, si l'accès généralisé à l'éducation nous a permis d'éradiquer l'analphabétisme, il ne nous a pas permis d'effacer l'illettrisme.

Il peut sembler paradoxal de soulever ici la question de l'illettrisme, au cœur d'un événement qui célèbre le livre. C'est pourtant une réalité que l'on ne peut ignorer : en France, 3 100 000 personnes sont en situation d'illettrisme, soit 9 % de la population âgée de 18 à 65 ans. De même, les tests de la Journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD) révèlent que 21 % des jeunes âgés de 17 ans sont des lecteurs inefficaces, dont 5 % sont en situation d'illettrisme !

Face à ces chiffres, une question se pose : peut-on évoquer le plaisir du texte, le goût de la lecture sans se préoccuper de celles et ceux qui en sont privés ? Je ne le crois pas. Et je pense au contraire qu'il faut saisir ce moment, profiter de ce lieu pour affronter avec lucidité la douloureuse question de l'illettrisme en France et réfléchir ensemble aux moyens à mobiliser pour combattre ce fléau.

Un illettré, c'est un adulte qui a été scolarisé mais qui a désappris faute d'apprentissages solides et de pratique suffisante. Être illettré, ne pas maîtriser notre langue, c'est une vraie souffrance et une véritable inégalité sociale qui conduit à l'exclusion. Une exclusion d'autant plus dramatique qu'elle est le plus souvent silencieuse. Car l'illettrisme est un handicap que l'on tente de masquer, un handicap dont on a honte.

On le sait, les causes de l'illettrisme sont multiples. Elles sont à la fois sociales, culturelles et économiques. Pourtant, l'École, qui a pour mission d'instruire tous les enfants de la République ne peut pas se désintéresser de ce fléau. Elle le peut d'autant moins que les récentes évaluations de C.M.2 montrent qu'un élève sur cinq ne maîtrise pas les savoirs fondamentaux, notamment dans les milieux défavorisés.

Entendons-nous bien : il ne s'agit pas pour moi de stigmatiser les acteurs de l'École. Je connais le formidable travail qu'effectuent au quotidien les professeurs des écoles pour que chaque élève maîtrise les savoirs fondamentaux qui lui seront utiles tout au long de la vie.

Pour autant, et même si l'École n'est pas responsable de tout, il faut regarder les chiffres avec lucidité.

Voilà pourquoi j'ai décidé de mener une action volontariste au cœur de l'École afin de prévenir l'illettrisme. J'ai consulté très largement et je veux dire ma gratitude à celles et ceux, responsables politiques, académiciens, écrivains, experts, pédagogues qui m'ont accompagné dans la réflexion. Leurs éclairages, leurs analyses et leurs conseils ont été précieux et je suis heureux que nombre d'entre eux soient aujourd'hui à mes côtés.

Je veux tout particulièrement saluer et remercier Hélène Carrère d'Encausse, Alexandre Jardin, Bruno Racine, Marie-Thérèse Geffroy et Alain Bentolila. Je veux aussi remercier Luc Ferry qui m'a beaucoup apporté sur le sujet.

De ces rencontres, j'ai retiré une certitude : il est urgent d'agir. Et d'abord d'agir dans deux directions, qui n'ont pas suffisamment été explorées jusqu'à présent :

- *Agir de manière précoce, dès la maternelle, car c'est à ce niveau que les enfants s'approprient le langage et découvrent l'écrit.*
- *En outre, il faut travailler dès le plus jeune âge, mais aussi tout au long de la scolarité, pour que la lecture ne soit pas perçue comme une contrainte mais réellement comme un plaisir.*

Mesdames et messieurs,

Je voudrais préciser que le plan que je vous présente n'est pas une réforme de plus. L'école primaire a été réformée par Xavier Darcos en 2008, avec un recentrage salutaire sur les apprentissages fondamentaux. Aujourd'hui, nous avons besoin de temps, de continuité, de sérénité pour que cette réforme porte tous ses fruits.

En revanche, nous devons être plus que jamais mobilisés pour prévenir ce fléau qu'est l'illettrisme.

Tous les spécialistes s'accordent sur un point : une prévention efficace de l'illettrisme est une prévention précoce qui traite le mal à sa racine, dès l'école maternelle. Dès la première étape de la scolarité. Celle des premiers apprentissages. Celle de la préparation aux apprentissages fondamentaux. Cette étape constitue, j'en suis convaincu, un moment clé pour agir contre l'illettrisme. Pourquoi ? Parce que c'est à l'école maternelle que les élèves s'approprient progressivement la langue et découvrent l'univers de l'écrit.

Mon objectif premier est donc de conforter le rôle de la maternelle comme véritable école. L'appropriation de la langue doit être son objectif essentiel.

Pour cela, je souhaite mettre l'accent sur trois points, naturellement dans le respect de la liberté pédagogique de nos professeurs.

- *Il me paraît d'abord nécessaire de faire un effort sur l'apprentissage méthodique du vocabulaire. On le sait, à l'issue de la maternelle, le nombre de mots connus par les enfants varie fortement. Et c'est cet écart qui fait souvent la différence au moment d'apprendre à lire et à écrire.*
- *Il me paraît tout aussi important de stimuler la mémoire grâce à l'apprentissage par cœur de textes ou de chansons, à l'école maternelle, mais aussi au-delà.*
- *En outre, lire aux élèves de façon précoce des textes de qualité, les grands textes de notre littérature, suscite le plaisir du texte et aide à la concentration de l'attention.*
- *Et puis je crois qu'il faut aussi s'appuyer sur ce que permet la réforme de l'école primaire, en particulier sur l'aide personnalisée. Je veux lui donner sa pleine mesure à l'école maternelle et la centrer sur la préparation aux apprentissages fondamentaux.*

En ce qui concerne l'école élémentaire, la lutte contre l'illettrisme passe par la consolidation des acquis de la réforme de 2008, et notamment :

- *Installer les automatismes grâce à l'apprentissage par cœur, la répétition et la récitation (notamment pour les conjugaisons et les tables de multiplication). C'est le sens de la circulaire de rentrée.*
- *Encourager le plaisir de lire sous toutes ses formes, notamment à voix haute. Il s'agit aussi bien de la lecture du maître (comme à la maternelle) que de la lecture des élèves.*
- *Étendre enfin la part des activités de l'accompagnement éducatif consacrée à l'acquisition des savoirs fondamentaux. Je rappelle que l'accompagnement éducatif a été étendu à la rentrée 2008 à toutes les écoles de l'éducation prioritaire et sera proposé dans toutes nos écoles outre-mer à la rentrée 2010.*

Vous l'avez compris : je souhaite que notre action de prévention de l'illettrisme soit précoce et continue. C'est à cette double condition qu'elle portera ses fruits. Mais notre action de prévention passe aussi par la mobilisation générale de tous les acteurs de l'école primaire.

Je pense bien sûr aux familles, dont on connaît le rôle dans la réussite de leur enfant. Le dialogue entre les professeurs et les parents doit donc être permanent. Il doit être intensifié pour assurer la complémentarité éducative entre les professeurs et la famille.

Je pense aussi à l'encadrement. C'est pourquoi :

- *Je demande à chaque recteur d'académie de missionner auprès de lui un correspondant chargé de la prévention de l'illettrisme ;*
- *Je vais demander aux cent inspecteurs de l'Éducation nationale en charge de la maternelle de concentrer leur action sur la prévention de l'illettrisme ;*
- *Je rencontrerai sur ce sujet tous les inspecteurs de l'Éducation nationale du premier degré.*

Mais ce n'est pas tout. Je l'ai dit : l'illettrisme est un phénomène social global. Cela signifie que l'École n'est pas seule. Qu'elle ne saurait assurer seule la prévention de l'illettrisme. Elle doit le faire avec ses partenaires de toujours, avec ceux qui sont d'ores et déjà impliqués dans cette démarche, et avec tous ceux qui souhaiteront nous rejoindre.

Voilà pourquoi je signerai dans quelques instants trois partenariats qui témoignent de cette volonté d'agir ensemble pour faire reculer l'illettrisme :

1. D'abord une convention avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme dont je salue la directrice Marie-Thérèse Geffroy, pionnière et infatigable défenseur de cette noble cause. L'objectif est de mieux faire connaître les ressources de l'agence aux cadres de notre ministère, d'organiser des rencontres académiques et de mutualiser les bonnes pratiques.

2. Ensuite un protocole d'accord avec les mécènes de l'Association pour favoriser une école efficace, que je remercie de leur présence. Je salue en particulier Augustin de Romanet, le directeur général de la Caisse des dépôts, Gérard Worms, le président du comité exécutif de la Fondation pour l'égalité des chances à l'École, Catherine Ferrant, la déléguée générale de la Fondation Total, très engagée sur la question, et Armand de Boissière, le Secrétaire général de la Fondation Schueller-Bettencourt. Ensemble, et avec le concours du fonds d'expérimentation pour la jeunesse, nous allons accompagner 3 000 élèves supplémentaires de CP issus de l'éducation prioritaire dans les académies de Créteil, Versailles et Lille. Il s'agit là encore de renforcer le lien entre l'École et les familles, en matière d'apprentissage de la lecture.

3. Enfin, une déclaration d'intention avec la Ligue de l'enseignement dans le domaine de la prévention de l'illettrisme et de la promotion de la lecture. Dans le cadre de notre partenariat historique, l'objectif est de développer les ateliers d'écriture, les résidences d'écrivains, les manifestations autour du livre.

Chacun des partenaires aura l'occasion de préciser son engagement au moment des signatures, mais je souhaiterais auparavant évoquer quatre perspectives qui me tiennent particulièrement à cœur :

Je pense d'abord au "Dictionnaire de l'Académie de Créteil", réalisé sous le regard bienveillant de l'Académie française. Depuis le mois de septembre, des écoliers définissent des mots, sur le modèle du travail mené lors des séances du dictionnaire de l'Académie française. Je crois profondément en la force pédagogique de ce projet. Nous allons prochainement l'évaluer et, si le résultat est positif, nous réfléchirons à son extension.

Je pense aussi au développement des activités de l'association "Lire et Faire lire", dont Alexandre Jardin, l'emblématique fondateur, est aujourd'hui parmi nous. Depuis dix ans, partout en France, des écrivains et des bénévoles vont à la rencontre des écoliers pour leur transmettre le goût de la lecture. En partenariat avec le ministère de la Culture, la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales, l'Éducation nationale entend prendre toute sa part à la démultiplication de cette très belle initiative, dont le succès est unanimement reconnu. Mon collègue Frédéric Mitterrand aura l'occasion de vous en dire plus très prochainement.

Je crois encore qu'il est de ma responsabilité de ministre de l'Éducation nationale que la lecture ne s'arrête pas aux portes de l'École. Voilà pourquoi je souhaite que chaque élève de CM2, et pourquoi pas de CE1, reçoive, à la fin de l'année scolaire, un livre pour l'été, issu du patrimoine littéraire français. Ce sera une façon d'encourager la lecture tout au long de l'année. Je travaille actuellement au montage de cette opération et je souhaite vivement l'engagement de mécènes à nos côtés.

Enfin, vous le savez, nous avons récemment relancé l'Observatoire national de la lecture en élargissant ses missions au goût de la lecture et à la diversification des supports. Il s'agit à présent de désigner son président, ce que je ferai au plus tôt.

L'illettrisme est une réalité dans notre pays. Je l'ai constaté quand j'étais en charge de l'industrie. Dans un contexte de crise, j'ai rencontré plusieurs fois des salariés qui avaient perdu leur travail et n'étaient même plus capables de postuler par écrit à des offres d'emploi. Cette situation dramatique, personne ne peut l'accepter.

Car si l'illettrisme est une réalité, ce n'est pas une fatalité. C'est une situation dont on peut et dont on doit sortir. L'École de la République a pour mission d'apprendre à lire, à écrire et à compter à tous les enfants de France. Plus que toute autre institution, elle a un rôle décisif à jouer pour prévenir l'illettrisme et susciter le goût de la lecture.

Aujourd'hui, avec nos partenaires, je suis fier d'inscrire cette ambition au cœur de notre action éducative.

Au moment où triomphe la technologie, le livre témoigne de la singularité européenne. Il revient à l'école de transmettre cet héritage qui fonde notre identité, sans craindre l'évolution des supports.

Je vous remercie.

Lire et faire lire et le plan de prévention de l'illettrisme du Ministère de l'éducation nationale

Site internet du M.E.N. (04/05/2010)

<http://eduscol.education.fr/pid23247-cid52346/plan-de-prevention-a-l-ecole.html>

Luc Chatel a présenté un plan pour prévenir l'illettrisme et susciter le goût de la lecture. Il a souligné la nécessité :

- d'agir dès la maternelle, à l'âge où les enfants s'approprient le langage et découvrent l'écrit
- de travailler tout au long de la scolarité pour que la lecture soit perçue comme un plaisir

Les familles, les personnels d'encadrement et les partenaires de l'École doivent se mobiliser autour des enseignants et de leurs élèves.

Une prévention précoce

La prévention de l'illettrisme commence à l'école maternelle. La réforme de l'école primaire en 2008 a **recentré les enseignements sur les apprentissages fondamentaux.** L'appropriation de la langue doit être l'objectif essentiel des enseignements de l'école maternelle. Les enfants y découvrent l'écrit.

Objectifs

- **transmettre le goût de la lecture** à tous les enfants
- **assurer l'accès au livre**, c'est-à-dire au savoir, à la connaissance, à la liberté qu'il incarne
- veiller à ce que chaque élève **maîtrise les compétences de base** : lire, écrire, compter

Priorités à l'école maternelle

- faire un effort sur l'**apprentissage méthodique du vocabulaire**. Les enfants ne connaissent pas le même nombre de mots à l'issue de l'école maternelle. Cet écart fait une différence au moment d'apprendre à lire et à écrire.
- stimuler la mémoire grâce à l'**apprentissage par cœur de textes ou de chansons**
- **susciter le plaisir du texte chez les élèves par la lecture d'écrits de qualité** et aider à la concentration de l'attention
- s'appuyer sur l'aide personnalisée

Priorités à l'école élémentaire

- installer les automatismes et favoriser l'**apprentissage par cœur, la répétition et la récitation**. C'est le cas pour la conjugaison et les tables de multiplication.
- **encourager le plaisir de lire**, y compris à voix haute. Il s'agit aussi bien de la lecture de l'enseignant que de la lecture des élèves.

- **étendre la part des activités de l'accompagnement éducatif** consacrée à l'acquisition des savoirs fondamentaux.

Mobilisation des acteurs de l'école primaire

Les familles

Le **dialogue entre les professeurs et les parents doit être permanent** pour assurer une complémentarité.

Les personnels d'encadrement de l'Éducation nationale

Chaque recteur d'académie va missionner auprès de lui un **correspondant chargé de la prévention de l'illettrisme**.

Le 20 mai 2010, le ministre rencontre les **cent inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) en charge de la maternelle** qui **concentrent leur action sur la prévention de l'illettrisme**.

Les partenaires

Des partenaires sont impliqués pour assurer la prévention de l'illettrisme. Trois partenariats ont été signés le 29 mars 2010 :

- **une convention avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme**. L'objectif est de mieux faire connaître les ressources de l'agence aux cadres du ministère, d'organiser des rencontres académiques et de mutualiser les bonnes pratiques.
- **un protocole d'accord avec les mécènes de l'"Association pour favoriser une école efficace"**. L'objectif est d'accompagner 3 000 élèves supplémentaires de CP issus de l'éducation prioritaire dans les académies de Créteil, Versailles et Lille.
- **une déclaration d'intention avec la Ligue de l'enseignement** dans le domaine de la prévention de l'illettrisme et de la promotion de la lecture. L'objectif est de développer les ateliers d'écriture, résidences d'écrivains et manifestations autour du livre.

D'autres **initiatives sont déjà mises en œuvre** :

- le "dictionnaire de l'académie de Créteil". Des écoliers définissent des mots, sur le modèle du travail mené lors des séances du dictionnaire de l'Académie française.
- le développement des activités de l'association "Lire et Faire lire"
- des écrivains et bénévoles vont à la rencontre des écoliers pour leur transmettre le goût de la lecture. Un partenariat existe avec le ministère de la Culture, la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales. L'objectif de l'Éducation nationale est d'étendre l'initiative qui existe depuis dix ans en France.
- les missions de l'Observatoire national de la lecture ont été élargies au goût de la lecture et à la diversification des supports.

Pour encourager la lecture tout au long de l'année, les élèves de CM1 des écoles volontaires ayant engagé un travail pédagogique reçoivent "Les Fables de La Fontaine" illustrées par Marc Chagall, dès juin 2010.

La prévention de l'illettrisme se joue dès l'école maternelle, avec les apprentissages fondamentaux. Elle se poursuit tout au long de la scolarité. Des actions nationales sont lancées et des ressources sont mises à disposition des enseignants.

Permettre à chaque élève de savoir lire et écrire

Prévenir l'illettrisme, c'est garantir à chaque élève la maîtrise des automatismes de la lecture, c'est transmettre le goût de la lecture aux enfants. C'est aussi leur assurer l'accès aux livres.

En maternelle

L'acquisition du langage oral est le premier objectif de l'école maternelle. Plusieurs priorités :

- développer l'apprentissage méthodique du vocabulaire ;
- stimuler la mémoire avec l'apprentissage par cœur de chansons ou de textes courts ;
- susciter le plaisir du texte par la lecture en classe ;
- s'appuyer sur l'aide personnalisée.

À l'école élémentaire

La maîtrise de la langue française est la première compétence du socle commun. C'est aussi le premier objectif de l'école élémentaire. 3 priorités :

- travailler les mécanismes de mémorisation pour installer les automatismes ;
- encourager le plaisir de lire sous toutes ses formes (à voix haute, par exemple) ;
- consacrer plus d'activités de l'accompagnement éducatif à l'acquisition des savoirs fondamentaux, mobiliser l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau.

Les rencontres parents-enseignants doivent être systématisées. Elles peuvent avoir lieu en début d'année et à chaque trimestre.

Un correspondant dans chaque académie

30 correspondants académiques pour la prévention de l'illettrisme ont été désignés. Ils relaient les actions nationales, mettent en place des actions académiques et contribuent à la mutualisation nationale des initiatives et des ressources.

100 inspecteurs de l'Éducation nationale en charge de la maternelle, un par département, sont aussi mobilisés par la prévention de l'illettrisme.

Formation et accompagnement des enseignants

Pour répondre aux priorités du plan de prévention, le programme national de pilotage prévoit des formations à destination des IEN, qui en sont les relais dans les académies. Des ressources pédagogiques sont mises au point pour les enseignants.

Le dictionnaire numérique des écoliers

Les enseignants, de la grande section de maternelle au CM2, peuvent inscrire leur classe pour participer à l'élaboration d'un dictionnaire en ligne de 30 000 mots, noms communs, noms propres réunis dans des pages encyclopédiques.

Cette opération est mise en place sur le modèle de l'expérience menée en 2009-2010 dans l'académie de Créteil, en partenariat avec l'Académie française. Chaque classe travaillera sur une dizaine de mots, choisis dans une banque de mots en ligne. Le dictionnaire des écoliers sera consultable sur Éduscol.

[Dictionnaire des écoliers](#)

Descriptif du projet, calendrier, inscriptions à partir du 15 septembre.

"Un livre pour l'été"

Les élèves de CM1 des écoles participantes sont partis en vacances d'été avec un livre. 180 000 recueils de fables de La Fontaine, illustrées par Marc Chagall, ont été distribués aux classes dont les enseignants mettent en place à la rentrée un projet pédagogique autour de la littérature et de l'histoire des arts. Le recueil est réalisé en partenariat avec la Réunion des musées nationaux.

[Guide pédagogique "Un livre pour l'été"](#)

"Mon livre préféré"

Ce jeu sur la lecture pour les CM1 et CM2 a été distribué à chaque école. Il vise à développer le goût des élèves pour la littérature jeunesse. 3 familles de questions permettent aux élèves d'exprimer leurs préférences, de partager leurs connaissances et de réaliser des productions ensemble. Le jeu s'articule autour de 5 thèmes :

- personnages ;
- genres et catégories ;
- auteurs ;
- collections, séries, éditeurs ;
- souvenirs, lieux, situations de lecture.

Il a été réalisé avec le ministère de la Culture et de la communication.

[Mon livre préféré sur le site "à vous de lire"](#)

Un DVD sur l'apprentissage du langage

À la rentrée, chaque école maternelle reçoit un DVD sur l'apprentissage du langage, qui propose des séquences pédagogiques filmées. Une brochure, "Le langage oral à l'école maternelle", le complète. Elle contient des informations théoriques et des indications pour la progression des activités et des séquences pédagogiques.

Un espace de ressources

Le site Éduscol propose des ressources sur l'enseignement du vocabulaire à l'école maternelle. Le partenariat avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme est renforcé, pour mieux faire connaître ses ressources.

[Espace de ressources pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle](#)

Des partenaires dans les écoles

Plusieurs acteurs, associatifs et institutionnels, se mobilisent avec l'Éducation nationale pour prévenir l'illettrisme. Ils interviennent dans les écoles.

L'APFÉÉ : les clubs "Coup de pouce clé"

Les clubs "Coup de pouce clé" accompagnent les élèves qui éprouvent des difficultés de lecture. Ils sont mis en place dans les écoles avec l'association pour favoriser l'égalité des chances à l'école, l'APFÉÉ. À la rentrée, ils devraient accompagner 3 000 élèves de CP de l'éducation prioritaire des académies de Créteil, Versailles et Lille.

"Lire et faire lire" : la rencontre de bénévoles et d'élèves autour de la lecture

L'association "Lire et faire lire" organise la rencontre de 12 000 bénévoles de plus de 50 ans avec plus de 250 000 écoliers autour de lectures. Leur action doit être étendue.

La Ligue de l'enseignement : ateliers d'écriture et résidences d'écrivains

La Ligue et le ministère ont signé une déclaration d'intention pour promouvoir la lecture. Parmi les manifestations envisagées autour du livre, des ateliers d'écriture et des résidences d'écrivains.

Lire et faire lire et le plan de prévention de l'illettrisme du Ministère de l'éducation nationale

La circulaire de rentrée 2010

Ministère de l'éducation nationale
Circulaire de rentrée 2010-07-27
Bulletin officiel n°11 du 18 mars 2010

Préparation de la rentrée 2010

NOR : MENE1006812C
RLR : 520-0
circulaire n° 2010-38 du 16-3-2010
MEN - DGESCO

L'École met en œuvre les principes de la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité. À cette fin, les politiques éducatives menées en France visent à donner à chaque élève les moyens de la réussite au service d'une société juste.

La personnalisation du parcours scolaire de l'élève vient à l'appui de cet objectif d'égalité des chances qui guide la rénovation du système éducatif.

Les priorités de la rentrée 2010 s'inscrivent dans la continuité des réformes engagées ces dernières années et en illustrent la cohérence, tout en en marquant une étape nouvelle et décisive avec la réforme du lycée et la refonte de la formation des enseignants.

La réforme du lycée, qui sera mise en place progressivement à compter de cette rentrée, ambitionne d'assurer mieux qu'aujourd'hui la réussite de chaque lycéen. Pour cela, elle vise trois objectifs :

- mieux orienter chaque lycéen, en diversifiant les voies d'excellence et en rendant les parcours plus fluides ;
- mieux accompagner chaque lycéen en lui assurant un suivi personnalisé et en lui permettant ainsi de mieux maîtriser son parcours de formation ;
- mieux adapter le lycée à son époque, notamment en mettant l'accent sur la pratique des langues, l'accès à la culture et le développement de l'autonomie des jeunes.

Les textes régissant désormais la voie générale ont été rassemblés dans un numéro spécial du [Bulletin officiel mis en ligne le 4 février 2010](#). La réforme de la voie technologique sera soumise au Conseil supérieur de l'éducation, au début du mois d'avril. Ces réformes, avec celle du lycée professionnel, permettent d'affirmer la qualité et la complémentarité des trois voies du lycée.

La formation des enseignants évolue elle aussi en profondeur. Dorénavant recrutés lorsqu'ils sont titulaires d'un master des universités, les enseignants débutent leur carrière avec un haut niveau de connaissances dans leur discipline et un diplôme reconnu au plan européen. Il est essentiel que les compétences professionnelles acquises en formation initiale, notamment grâce aux stages d'observation et de pratique accompagnée, puis aux stages en responsabilité, soient développées et enrichies dans le cadre de la formation continue.

Lors de leur première affectation, les enseignants stagiaires reçoivent une formation qui associe les apports complémentaires des universités, des corps d'inspection pédagogique des premier et second degrés et une première expérience professionnelle accompagnée avec l'aide d'un professeur tuteur. Cette année de stage revêt une importance cruciale. La formation dispensée pendant cette première année doit notamment mettre l'accent sur la prise en charge de la classe et la personnalisation du suivi des élèves, au sein de la classe et dans le cadre des différents dispositifs d'aide et d'accompagnement. Les recteurs sont particulièrement attentifs à la nature et à l'effectivité des formations dispensées en septembre et en octobre.

Cinq principes directeurs sous-tendent les mesures concrètes mises en œuvre à la rentrée 2010 (**1ère partie**)

1er principe : maîtriser les fondamentaux et ancrer l'éducation artistique et culturelle

2ème principe : personnaliser les parcours scolaires

3ème principe : responsabiliser les équipes et les élèves à tous les niveaux

4ème principe : accélérer le développement du numérique à l'école

5ème principe : renforcer la politique de santé et la pratique du sport

Ces principes se déclinent en priorités par niveau d'enseignement (2ème partie)

- à l'école primaire

- au collège

- au lycée

1. Cinq principes directeurs

1.1 Principe directeur 1 - Maîtriser les fondamentaux et ancrer l'éducation artistique et culturelle

1.1.1 Améliorer la maîtrise du français et prévenir l'illettrisme

Parce que savoir lire, écrire et parler le français conditionne l'accès à tous les domaines du savoir et l'acquisition de toutes les compétences, la langue française est l'outil premier de l'égalité des chances et de la liberté que donne la connaissance.

L'école républicaine a le devoir de mettre tout en œuvre pour que chaque élève accède à cette liberté par une maîtrise de la langue française. Les programmes de l'école portent cette ambition.

L'école maternelle prépare les élèves à l'apprentissage de la lecture. L'acquisition et la maîtrise d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre sont décisives pour la compréhension des textes lus. La priorité de l'école maternelle est donc le développement soutenu du langage de l'élève, en lui transmettant un lexique large. Les pratiques de lecture régulières à voix haute par le maître, la capacité de l'élève à raconter une histoire et à mémoriser un récit, une chanson ou un poème sont encouragées. L'exercice de la mémoire est stimulé chez l'élève dès l'école maternelle.

Les deux années du CP et du CE1 sont déterminantes pour l'avenir du lecteur débutant : toutes les ressources disponibles pour aider les élèves doivent être mobilisées à ce niveau pour ceux qui éprouvent des difficultés à franchir cette étape décisive. L'aide personnalisée de deux heures hebdomadaires se concentre tout particulièrement sur la capacité de décodage lorsqu'elle n'est pas pleinement maîtrisée à ce niveau. Les inspecteurs de l'Éducation nationale sont particulièrement attentifs au profil des professeurs en charge de la classe de CP.

L'apprentissage se poursuit au cycle des approfondissements par un enseignement de la compréhension basé sur une évaluation individuelle exigeante et des progressions structurées. Pour les élèves en difficulté, tous les moyens d'aide doivent être mobilisés.

À l'arrivée au collège, sur la base des informations transmises par les enseignants du premier degré, les élèves les plus fragiles bénéficient des dispositifs d'aide propres au collège.

Les équipes pédagogiques de la classe de 6ème gardent la possibilité de réaliser une évaluation de la compréhension de l'écrit en début d'année scolaire, qui complète l'évaluation de CM2 pour mettre en place le plus tôt possible dans l'année scolaire les dispositifs d'aide adéquats. Cet enjeu de la maîtrise du français au collège doit être assuré par l'ensemble des professeurs, toutes disciplines confondues.

Cet effort est poursuivi au-delà du collège pour tous les élèves qui n'ont pas pu valider le palier trois du socle dans le domaine de la maîtrise de la langue.

La prévention de l'illettrisme est une priorité essentielle pour l'École. Elle repose sur l'application pleine et entière des programmes du premier degré. Les ressources pédagogiques nécessaires pour l'appropriation de ces programmes par les maîtres seront développées. Cet engagement doit être accompagné par un effort de formation des maîtres tourné vers les objectifs du socle commun.

1.1.2 Garantir à tous les élèves les moyens de la maîtrise du socle commun

Assurer la maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun par tous les élèves est l'objectif premier de la scolarité obligatoire. La maîtrise de la langue française est prioritaire, parce qu'elle conditionne les acquisitions dans les autres domaines.

Cette priorité ne doit bien sûr pas faire oublier les mathématiques qui fournissent aux élèves des outils pour agir, choisir et décider dans la vie quotidienne, mais aussi pour penser et conceptualiser. La progression de cet apprentissage doit être soigneusement vérifiée à chaque palier du socle et les élèves doivent, comme c'est le cas en français, recevoir les aides nécessaires. En particulier, les mécanismes de mémorisation, l'acquisition au cycle 2 des automatismes tels que prévus par les programmes, font l'objet d'une vigilance extrême de la part des enseignants et des inspecteurs.

L'interaction entre ces deux apprentissages fondamentaux, facilitée dans le premier degré par la polyvalence du maître, constitue un levier permettant la structuration d'acquis solides dans l'ensemble des domaines d'enseignement.

Jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, le livret personnel de compétences, qui rassemble les attestations de chacun des paliers dans les sept grandes compétences du socle, permet de suivre les acquisitions de chaque élève. Pour la validation de chacun des trois paliers du socle, les équipes pédagogiques s'appuient sur des ressources en ligne comme les grilles de référence.

L'utilisation du livret personnel de compétences par l'ensemble des enseignants en collège est l'une des toutes premières priorités de l'année scolaire à venir. La session 2011 du DNB consacrera l'achèvement du nouveau processus de validation du socle commun.

1.1.3 Ancrer l'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et la culture générale ne sauraient être l'apanage de quelques-uns. Elles sont des éléments clés de l'ouverture au monde. Elles traversent toutes les disciplines et illustrent, à ce titre, la nécessité d'une approche qui articule les savoirs entre eux.

La mise en place d'un enseignement obligatoire d'histoire des arts de l'école primaire au lycée, auquel contribue l'ensemble des disciplines, garantit cet ancrage. Des ressources pour l'enseignement et la formation sont accessibles sur le portail interministériel modernisé dont se sont dotés le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture et de la Communication (education.arts.culture.fr), ainsi que sur le site spécifiquement élaboré par ce dernier pour l'enseignement de l'histoire des arts (histoiredesarts.culture.fr).

Le plaisir de la lecture et le plaisir de la culture sont au centre des enjeux de transmission.

L'accompagnement éducatif offre l'occasion d'une pratique artistique aux collégiens volontaires. Au lycée, l'art et la culture devront être parties intégrantes de la vie scolaire ; les actions spécifiques permettant la pratique artistique, le contact direct avec les œuvres, la rencontre avec les artistes et, plus généralement, la découverte culturelle sous toutes ses formes devront être développées.

En particulier, des séances de projection de films emblématiques du patrimoine cinématographique mondial seront organisées au sein des lycées. Les salles et les équipements nécessaires aux projections devront être prévus. Les élèves seront aussi davantage sensibilisés à l'éducation aux médias. Les radios d'établissement, où les élèves sont particulièrement incités à réaliser des émissions culturelles, se développeront dans cet esprit, en lien avec le Clemi.

La proximité de résidences d'artistes dans des structures culturelles fournit des opportunités de rencontres avec les artistes et les projets de résidences d'artistes au sein même du lycée, voire du collège, seront recherchés.

De nombreuses opérations partenariales telles que, par exemple, « **Lire et faire lire** » ou encore « À l'école des écrivains. Des mots partagés » stimulent l'envie de lire et d'écrire des élèves.

L'établissement se conçoit comme un lieu de vie et de culture où la transmission des savoirs est favorisée par la responsabilisation des élèves et par la recherche d'une vie collective propice à l'épanouissement individuel et collectif.

.../...

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer